

COMMUNE DE GRISOLLES

SEANCE DU 13 JUIN 2019

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le six juin, Nous, Patrick MARTY, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir à la mairie de Grisolles le jeudi treize juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures.

Préambule :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2019
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Points faisant l'objet d'une délibération :

- Marché de travaux – Réparation et renforcement structure métallique de la Halle – choix des entreprises. (*Rapporteur M le Maire*)

Vœux :**Questions orales :****Questions diverses :****Informations diverses :****Agenda :**

SEANCE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MARTY, Maire.

En exercice : 27Présents : 17Votants : 24

Présents: Mmes BACABE Murielle, BARASC Martine, M BRAUT Alain, Mme BUSATO Cécile, MM CASTELLA Serge, DELBOULBES Marc, Mme GUERRA Michèle, MM HERCHEUX Patrick, IBRES Francis, Mme JEANGIN Mélanie, MM MARTY Gabriel, MARTY Patrick, Mme PEZE Chantal, MM SABATIER Philippe, SIERRA Henri, SUBERVILLE Christophe, TAUPIAC Hervé.

Excusées: Mmes FURTADO Christiane, PECH Véronique.

Excusés mais représentés: Mme BRICK Virginie par M HERCHEUX Patrick, Mme BOUE Josiane par Mme BARASC Martine, M FACON Georges par M IBRES Francis, Mme KIENLEN Andrée par M SABATIER Philippe, M LE PEN Éric par Mme BUSATO Cécile, M PITTON Jean-Louis par M TAUPIAC Hervé, M SAINT SERNIN Géraud par CASTELLA Serge.

Absente: Mme CAMBRA Martine

Date de convocation : 6 juin 2019

Monsieur TAUPIAC Hervé a été élu secrétaire de séance.

Préambule :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2019.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

La décision prise par M. le Maire a été présentée aux membres du conseil municipal :

Décision n°2019-05-1218 : acquisition d'aires collectives de jeux

Le Maire de la Commune de Grisolles,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée du mandat un certain nombre d'attributions de cette assemblée,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2018-10-1106 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur Le Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant,

Considérant qu'en 2018, la commune a décidé de renouveler ses aires jeux : extension, remplacement , avec des structures mieux adaptées aux différentes tranches d'âge.

Considérant les aires de jeux dans le jardin public Faugère nécessitent d'être complétées,

Considérant les propositions des différentes sociétés consultées,

DECIDE

Article 1 : De retenir la société HAGS COALA à Nîmes (30) pour l'extension d'aires collectives de jeux dans le jardin public Faugère au prix de 23 570.50 € HT, soit 28 284.60 € TTC

Article 2 Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget 2019 en section d'investissement- opération n° 21 18 02 -articles 2188,2135 –fonctions 41 et 82,

Article 3 Monsieur le Maire et Madame le receveur Municipal de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, et un extrait sera affiché en Mairie, Communication en sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche

Article 5: Ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet de Tarn-et-Garonne et à Monsieur le receveur Municipal.

Délibération n°2019-06-1219 : Compte rendu des décisions prises par M. le Maire :

En application de l'article L2122-23 et L5211-2, M. le Maire rend compte au conseil municipal des actes accomplis dans le cadre de la délégation consentie en vertu de l'article L2122-22 :

- Décision n°2019-05-1218 : acquisition d'aires collectives de jeux

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire portant compte rendu des décisions prises, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions citées.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour :

- **Marché de Travaux – Réparation et renforcement structure métallique de la Halle – Choix des entreprises** (*Rapporteur M le Maire*)

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au diagnostic structure de la Halle, il est opportun de passer un marché de travaux de réparation et de renforcement de la structure métallique de la Halle.

Monsieur Le Maire rend compte de la procédure négociée qui vient de se terminer pour la réparation et le renforcement de la structure métallique de la Halle.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 mars 2019.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 avril 2019 pour l'ouverture des plis. Deux offres et candidatures ont été reçues répondants aux critères du règlement de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 avril 2019 pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Comme le stipule le Règlement de consultation une négociation a été engagée avec les 2 entreprises.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 05 juin 2019 pour retenir l'offre la mieux disante en fonction des critères de sélection énumérés dans le règlement de consultation, de leur pondération et du classement qui en résultait.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de marché à conclure avec l'entreprise CAN OUVRAGE D'ART retenue par la commission du Pouvoir Adjudicateur pour un montant de 133 994€ H.T. soit 160 792.80€ T.T.C. pour le marché de base et de retenir les PSE suivantes :

- OPT 414 Remplacement poteau complet hors peinture anti corrosion pour un montant de 21 000€ H.T. soit 25 200.00€ T.T.C.
- OPT 422 Remplacement poteaux complets hors peinture pour un montant de 34 000.00€ H.T. soit 40 800.00€ T.T.C.
- OPT 423 Résinage des poteaux à la Bensola hors peinture pour un montant de 5 400.00€ H.T. soit 6 480.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver ce projet et à autoriser M le Maire à signer le marché de travaux et toutes les pièces y afférents.

M. Serge Castella demande quelle est à ce jour le montant global des travaux ?

M. Le Maire donnera un chiffrage précis au prochain conseil municipal.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délibération n° 2019-06-1220 : Marché de Travaux – Réparation et renforcement structure métallique de la Halle – Choix des entreprises

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au diagnostic structure de la Halle, il est opportun de passer un marché de travaux de réparation et de renforcement de la structure métallique de la Halle.

Monsieur Le Maire rend compte de la procédure négociée qui vient de se terminer pour la réparation et le renforcement de la structure métallique de la Halle.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 mars 2019.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 avril 2019 pour l'ouverture des plis. Deux offres et candidatures ont été reçues répondants aux critères du règlement de la consultation.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 avril 2019 pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Comme le stipule le Règlement de consultation une négociation a été engagée avec les 2 entreprises.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 05 juin 2019 pour retenir l'offre la mieux disante en fonction des critères de sélection énumérés dans le règlement de consultation, de leur pondération et du classement qui en résultait.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de marché à conclure avec l'entreprise CAN OUVRAGE D'ART retenue par la commission du Pouvoir Adjudicateur pour un montant de 133 994€ H.T. soit 160 792.80€ T.T.C. pour le marché de base et de retenir les PSE suivantes :

- OPT 414 Remplacement poteau complet hors peinture anti corrosion pour un montant de 21 000€ H.T. soit 25 200.00€ T.T.C.
- OPT 422 Remplacement poteaux complets hors peinture pour un montant de 34 000.00€ H.T. soit 40 800.00€ T.T.C.
- OPT 423 Résinage des poteaux à la Bensola hors peinture pour un montant de 5 400.00€ H.T. soit 6 480.00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer le marché de travaux et toutes pièces y afférents avec l'entreprise CAN OUVRAGE D'ART pour un montant de 133 994€ H.T. soit 160 792.80€ T.T.C. pour le marché de base et de retenir les PSE suivantes :
 - o OPT 414 Remplacement poteau complet hors peinture anti corrosion pour un montant de 21 000€ H.T. soit 25 200.00€ T.T.C.
 - o OPT 422 Remplacement poteaux complets hors peinture pour un montant de 34 000.00€ H.T. soit 40 800.00€ T.T.C.
 - o OPT 423 Résinage des poteaux à la Bensola hors peinture pour un montant de 5 400.00€ H.T. soit 6 480.00€ T.T.C.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

La séance est levée à 19h20.